



## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook et plus particulièrement ceux de la municipalité d'East Hereford

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. c-27.1) que :

le conseil de la MRC, a adopté lors de sa session ordinaire tenue le 22 août 2018, une résolution annonçant son intention d'exécuter des travaux d'entretien et de stabilisation de berges dans le cours d'eau suivant :

**«Des portions d'un cours d'eau – Ruisseau Montmigny traversant les lots 5 486 382 et 5 487 326, circonscription foncière de Coaticook, dans la municipalité d'East Hereford, sur les propriétés immatriculées 2494 20 3842 et 2494 94 9348» ;**

et ce conformément aux dispositions pertinentes du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) et plus particulièrement l'article 852 et l'article 104 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1).

Toutes les personnes intéressées par l'exécution de ces travaux sont convoquées à la session ordinaire du conseil de la MRC qui se tiendra le **13 septembre 2018 à 19h30**, à la salle multifonctionnelle de la susdite MRC, au 294, rue Saint-Jacques Nord, Coaticook, Québec, pour y être entendues par les membres du conseil qui pourront, s'ils le jugent à propos, **adopter un règlement visant l'exécution desdits travaux.**

Fait à Coaticook (Province de Québec), ce 27 août 2018.

La directrice générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

Nancy BILODEAU, OMA  
Greffière